

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 14

À la fin de la première phrase de l'alinéa 25, supprimer les mots :

« , et de mixité des emplois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La « mixité des emplois » ne saurait être une priorité dans les négociation des emplois et des parcours professionnels au sein d'une entreprise. C'est surtout au moment de la formation que cette question peut être traitée.